

Albigeois et Vaudois en Rouergue

par

Jean DUVERNOY

Le Rouergue est resté à l'écart de la grande crise religieuse de la fin du xII° siècle et a peu souffert de la croisade qui l'a suivie. Bien que certains chroniqueurs mentionnent le diocèse de Rodez à propos de « l'affaire albigeoise » (1), il est certain qu'il ne s'est agi que d'une contamination marginale, aux confins de l'Albigeois et du Quercy.

L'ALBIGEISME

La première allusion à l'hérésie concerne Raimon Jourdan, vicomte de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) et troubadour dans les dernières décades du XII° siècle. Ses biographies nous apprennent qu'il courtisait une dame de l'Albigeois, la femme d'Amiel, vicomte de Penne (Tarn). Croyant, alors qu'il avait été gravement blessé à la guerre, qu'il était mort, elle se fit parfaite cathare, entrant « dans l'ordre des hérétiques ». Lui, à son tour, en fut si dolent qu'il languit longtemps avant de tourner ses vers et sa flamme vers Alice de Turenne (2).

On s'accorde à dire que ces « vies » du xive siècle sont des compositions factices empruntant leurs éléments aux œuvres mêmes des troubadours. En l'occurrence, celles qui nous sont parvenues de Raimon Jourdan ne disant rien de tel, il faut bien admettre, soit que le biographe possédait une tradition directe, soit que des chansons disparues du troubadour relataient le fait (3). En tous cas,

⁽¹⁾ Guillaume de Puylaurens, dans son prologue. Pierre des Vaux-de-Cernay ne parle que de la province de Narbonne.

⁽²⁾ H. KJELLMAN, Le troubadour Raimon-Jordan, vicomte de Saint-Antonin, Upsal-Paris, 1923, pp. 16-18: « S'en rendec als patarics », « se rendet en l'orden dels ereges ». — J. BOUTIERE et A.H. SCHUTZ, Biographies des troubadours, 1950, pp. 280-281.

⁽³⁾ Une allusion à l'hérésie est rarissime dans les « Biographies ». La seule autre concerne Aimery de Péguillan, qui lui aussi se serait fait parfait

c'est alors en Albigeois, sur la rive opposée de l'Aveyron, que se trouve le catharisme.

C'est à Najac, en 1224, que des parfaits sont dénoncés pour la première fois dans les documents de l'Inquisition. Ils y tiennent publiquement leur maison, forts de la déconfiture des Montfort (4). Ils quittent rapidement la localité pour Cordes (Tarn), où ils sont tisserands pour obéir à leur devoir d'état (5). Ils ne sont que trois, au départ, et deux au moins viennent du Quercy : Pierre de Caussade et Grimald Donnadeu, le frère du déposant, qui est de Mazerac (Saint-Jean de Mazerac, Puylaroque, Tarn-et-Garonne). Mais le même déposant est également surnommé d'Elbes (Tarn-et-Garonne), en Bas-Rouerque.

En 1228, on voit à nouveau des parfaits à Najac, mais ils sont de passage, sous la direction de Guillaume de Caussade (6), diacre que l'on rencontre surtout à Caussade (Tarn-et-Garonne), à Puylaroque (mas de Somplessac), à Belfort (Lot) et à Penne. Celui-ci a dans son entourage un parfait de Villevayre (Tarn-et-Garonne), Pierre de Martiel, ou d'autres personnages non moins rouergats tels que son confrère Bernard de Lafouillade, diacre de la région de Fiac (Tarn), ou Daydé de Laussedat, lieudit de Lafouillade (Aveyron) et patronyme porté à Najac (7).

Toutefois le père du déposant, devenu vieux, se rend à Najac pour finir ses jours comme parfait vers 1228, ce qui atteste une certaine sécurité (8).

En 1234 encore deux parfaites résident chez la mère de l'une d'elles, Raimonde de Roumagnac (9) (autre lieudit de Lafouillade), et un croyant d'Espinas (Tarn-et-Garonne) se rend vers cette époque à Najac pour y mourir parfait (10).

L'implantation cathare, de l'ordre de huit à dix feux dénoncés,

n'y est donc pas négligeable.

Laguépie (Aveyron), n'apparaît guère que comme un lieu de passage, où une seule famille héberge des parfaits, en 1234 (11).

sur le tard, et encore n'est-ce le fait que d'un seul manuscrit. (BOUTIERE et SCHUTZ, Op. cit., p. 4).

Il en est de même pour Parisot (Tarn-et-Garonne), en 1239, mais il s'agit là de trois diacres, Guillaume de Caussade, Aymeri du Collet et Sicard de Figueiras. Ce dernier est encore attesté, dans les registres inquisitoriaux, à Cordes, auprès des parfaits de Najac cités ci-dessus (12).

Ces renseignements sont du plus haut intérêt, car ils permettent, en dressant la liste des parfaits appartenant au même groupe, d'une part, et la liste des faits relatés, d'autre part, d'avancer certaines conclusions:

- Par élimination, les seuls parfaits susceptibles d'être le déposant du f° 117 du ms 202 sont Aymeri ou Jean du Collet. Sicard de Figueiras ou Sicard de Lunel. Ces dignitaires cathares importants, associés aux noms et aux faits intéressant cette région et cette époque dans d'autres documents, ne sont jamais mentionnés dans le f° 117.

Or on sait qu'Aymeri du Collet, passé en Lombardie, devint, après son frère Jean, évêque de l'Albigeois, et qu'il est encore attesté après 1260. Pas plus que lui, Jean, son frère, dont on perd la trace après 1242, n'est connu comme ayant abjuré (13).

- Le Sicard de Figueiras de la chanson d'Izarn (14) a pour compagnon ordinaire Pierre Capella (Capellani dans les registres d'Inquisition), spécialisé dans la prédication (15). Le déposant fait la plupart de ses tournées pendant l'époque considérée (1230-1240) avec le même, qui prêche, et un nommé Carbonnié (Carbonerii, Carbonelli) (16).
- Il y a relative identité entre les item des dépositions du f° 117 et ceux de la déposition de Guillaume Donnadeu : visites aux mas de Somplessac 1(7) et de Lapradelle (18).
- Sicard de Figueiras, qui dans la chanson est devenu évêque (ce qui d'ailleurs peut ne signifier que « Fils majeur »), et Sicard de Lunel, qui à l'époque où il est cité par des témoins (1238-1243) est diacre (19), ne sont jamais cités ensemble.

⁽⁴⁾ Les sources essentielles sont pour ces faits la déposition de Guillaume Donnadeu, ou d'Elbes, de Mazerac, du 3 mars 1244 (Doat XXIII, ff° 209-217 v°), et une déposition anonyme postérieure, mais relatant des faits contemporains, contenues dans le f° 117 du ms 202 des Archives départementales de la Haute-Garonne, retrouvé par M. H. Blaquière. Ces deux sources sont publiées et suivies d'une étude quasi-exhaustive des faits et des noms cités dans H. BLAQUIERE et Y. DOSSAT, Les cathares au jour le jour. Confessions inédites de cathares quercynois, dans Cahiers de Fanjeaux, n° 3, 1968, pp. 290-297.

BLAQUIERE et DOSSAT, Loc. cit., p. 291.

⁽⁶⁾ Ibid., p. 292.

⁽⁷⁾ Pierre de MARTIEL, Ibid., p. 274. — Bernard de LAFOUILLADE (Follada, de Follada), Ibid., p. 274; Doat XXIV, ff° 150 v°, 153 r°, 158 v° (le copiste a lu Raimond dans ces deux dernières citations, confusion courante). — Daydé de Laussedat, BLAQUIERE et DOSSAT, Op. cit., pp. 291, 295.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, p. 295. (9) *Ibid.*, p. 296.

⁽¹⁰⁾ Doat XXV, fo 178 vo (date approximative: a 40 ans ou plus, avant

⁽¹¹⁾ BLAQUIERE et DOSSAT, Loc. cit., p. 296.

⁽¹²⁾ Ibid., p. 293.

⁽¹²⁾ Ibla., p. 293.
(13) Sur Aymeri, les sources sont Doat XXII, ff° 72 v°, 78 v°; XXIII, ff° 54, 131 v°, 134 v°, 136 v°, 138 r° à 140 r°, 212 v°, 213 r°, 232 r°, 241, 242 v°, 243 v° à 247 v°, 251 r° à 256 r°; XXIV, ff° 153 v°, 224 v°, 226 v°, 227 r°, 228 v°, 229 r° à 231 r°, 233 à 236; XXV, ff° 7 r°; XXVI, f° 52.
Sur Jean du Collet: Doat XXIII, f° 213 r°; XXIV, ff° 148 v°, 227 r°, 228 v°, 234 v°, 238 v°, et la chanson d'Isarn, citée ci-après.

Le fait que le déposant du f° 117 est un parfait et que le registre lui-même était un recueil de dépositions de parfaits convertis a été établi par M. Y. DOSSAT, Ibid., p. 279.

⁽¹⁴⁾ Las novas del heretge (la dispute, et non la « nouvelle » de l'hérétique), éd. P. MEYER, Le débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras, dans Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France, 1879, pp. 233-292.

⁽¹⁵⁾ Il apparaît nettement comme une autorité dans la secte (Ibid., p. 249, v. 145-146; p. 253, v. 271).

⁽¹⁶⁾ H. BLAQUIERE, Op. cit., pp. 274-275, etc...

⁽¹⁷⁾ Ibid., pp. 274 et ss.; cf. p. 292. (18) Ibid., pp. 272-273, 274, cf. p. 293.

⁽¹⁹⁾ Déposition de Jourdain de Saissac, de 1279, Doat XXVI, f° 52 r°: « Item dixit quod apud Caucalerias in turre ipsius testis receptavit ipse testis Petrum Capellani, Aymericum de Colleto et Sicardum Lunelli diachonos haereticorum... » On notera l'association avec Pierre Capella.

Par contre le témoignage du f° 117 concernant la visite au mas de Lautardie (Saint-Vincent, Tarn-et-Garonne), coïncide avec le passage de la déposition de G. Donnadeu et mentionne Sicard de Lunel avec Carbonnié (1238) (20).

 De Sicard de Lunel on sait qu'après sa conversion il assista longtemps l'Inquisition, jusqu'en 1274 tout au moins (21), réalisant ainsi la prédiction post factum de la chanson.

Il est donc permis d'avancer l'hypothèse que Sicardi de Figueiras, Sicard de Lunel et le déposant du f° 117 sont la même personne. Le fait que l'on trouve deux noms, et cela même à l'intérieur d'une même déposition, ne paraît pas un obstacle dirimant, car nombre de parfaits portaient des noms d'emprunt et étaient indifféremment désignés par l'un ou par l'autre (22).

Quoi qu'il en soit, cette déposition importante et autorisée de 1255 environ ne devait pas mettre un terme au catharisme dans le Bas-Rouerque.

Une femme de Villefranche avoue en 1273 avoir hébergé des faidits et reçu du pain bénit (par des parfaits) de Lombardie (23). Une autre, habitant Verfeil (Tarn-et-Garonne), a recu des parfaits chez elle en 1270, ainsi que des faidits, dont Amblard Vassal, un noble de la Roque près Arifat (Tarn), arrêté en 1274 (24). L'évêque Aymeri du Collet, depuis la Lombardie, faisait saluer son mari, et on lui apportait du pain bénit (25).

Un déposant d'Espinas (Tarn-et-Garonne) cite encore un Garnier de Cordes, « Juge de Rouergue », qui aurait déclaré vers 1269 à plusieurs reprises, et notamment à l'église d'Espinas, devant le seigneur, le curé et un Hospitalier, qu'il y avait deux dieux, un bon et un mauvais (26).

Un déposant de Saint-Antonin, enfin, s'il ne peut être convaincu d'hérésie, atteste néanmoins une liberté de parole blâmable, et bien digne d'un croyant cathare, à la même époque (27).

Adod Documen

LE VALDEISME

Le Bas-Rouerque présente avec le Quercy, avec lequel il a tant de liens, la particularité de voir coexister cathares et vaudois dans le même terroir.

Les premiers renseignements sont, certes, limités. C'est la provenance de certains convertis qui fondent l'ordre des Pauvres catholiques : Durand de Najac, Guillaume de Saint-Antonin, dès 1210-1212 (28).

A une époque indéterminée, soit avant la croisade, soit entre 1224 et 1229, des croyants du Haut-Quercy (Montpezat, Montcug) sont en relations avec des Vaudois de Saint-Antonin et de Parisot (29).

En 1214, sept Vaudois sont brûlés à Morlhon, ce qui ne signifie d'ailleurs pas qu'ils aient été originaires du château (30).

Il faut bien admettre une rémanence du valdéisme dans le pays, puisque l'on voit les Vaudois de la Comté de Bourgogne, fuvant les bûchers de l'Inquisition de Besançon, s'installer vers 1270 dans la région, à Alzone, à Paulhac (Commune de Verfeil) et à Pech-Rodil (Commune de Varen, Tarn-et-Garonne) (31).

Le 30 juin 1273, probablement à Najac, l'inquisiteur Ranulphe de Plassac, ou son substitut Guillaume de la Barde, interrogent huit personnes, qui toutes déclarent ne rien savoir de l'hérésie. Il y a cinq bourguignons, Michel, à Pech-Rodil, Pierre, Aymes, Garin et Jean Leroux à Alzone; un auvergnat à Alzone, Jean Blancard, tandis qu'un Gérard du Verdier, à Paulhac, et un Pierre, à Pech-Rodil, sont apparemment du pays. Jean Leroux, seul à posséder un cognomen, fournit une indication: « il dit que quand il était dans son pays en Bourgogne, il a vu brûler deux Vaudois (32).

⁽²⁰⁾ Loc. cit., cf. p. 272 et p. 295.
(21)Les sources sont: Doat XXIII, ff° 131 v°, 213 v°, 215 v°, 241 r°;
XXIV, f° 156 r°; XXV, ff° 7 v°, 15 r°, 29 r°, 43 r°, 66 r°, 67 r°, 100 v°,
139 v°, 143 r°, 149 r°; XXVI, ff° 52 r°, 53 v°, 98 r°. — Lunel, qui n'est
pas nécessairement un nom de provenance (on trouve Lunelli à côtre de de Lunello), peut être rapproché du nom du troubadour Pierre « Cavalier » Lunel, originaire de Montech ou Corbarieu (Tarn-et-Garonne), de préférence à Lunel (Aveyron) ou Lunel (Gard), trop lointains.

⁽²²⁾ Cf. Prades Tavernier = André de Prades, Amiel d'Auterive = Amiel de Perles, dans les registres du début du xive siècle, passim.

⁽²³⁾ Déposition de Pétronille, femme de Daydé de Bras, de Villefranche,

⁽²⁴⁾ Sa déposition *ibid.*, ff° 183 r° - 192 v°. Cf. Y. DOSSAT, *Op. cit.*, n. 2, p. 283.

⁽²⁵⁾ Doat XXV. ff° 6 r° - 9 v°. C'est à partir de cette époque que le « pain de la sainte Oraison » des cathares apparaît comme une relique que l'on conserve ou que l'on transmet, trait qui s'accuse encore au xiv° siècle.

⁽²⁶⁾ Doat XXV, ff° 179 r° - 180 r°. (27) *Ibid.*, ff° 206 v° - 208 v°.

⁽²⁸⁾ Cf. M.H. VICAIRE, Rencontre à Fanjeaux des courants vaudois et dominicain (1207), dans Cahiers de Fanjeaux n° 2 (Vaudois languedociens et Pauvres catholiques), 1967, p. 176; Y. DOSSAT, Les Vaudois méridionaux d'après les documents de l'Inquisition, ibid., pp. 211-212.
(29) Doat XXI, ff° 265 v°, 218 r°. Cf. Y. DOSSAT, Op. prox. cit., p. 211.

^{(30) «} Quand les défenseurs s'aperçurent qu'ils ne pouvaient prolonger leur résistance, ils se rendirent à merci le jour même au légat, qui autorisa les nôtres à détruire complètement le château. Ajoutons que nous trouvâmes en cet endroit sept hérétiques de la secte des Vaudois. Ils furent sur-le-champ conduits devant le légat et avouèrent leurs erreurs de façon claire et complète; après quoi les croisés se saisirent d'eux et les brûlèrent avec une joie extrême ». (Pierre des VAUX-DE-CERNAY, Histoire albigeoise, trad. P. Guébin et H. Maisonneuve, Paris, 1951, p. 197).

⁽³¹⁾ Paulhac dépendait d'Alzone, un prieuré du chapitre de Chancelade. Pech-Rodil, situé sur un promontoire dominant l'Aveyron, dépendait du prieuré de Saint-Grégoire rattaché au chapitre de Saint-Antonin.

⁽³²⁾ Doat XXV, f° 9 v°. — Le document a été signalé pour la première fois par C. DOUAIS, Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc, t. I, 1900, p. CLXXX. — Sur le lieu de la comparution, cf. la sentence d'Erménie Odet, d'Alzone, fille de Garin, bourguignonne, qui déclara, à une date non précisée (1320 ou 1321) « qu'elle fut convoquée ou citée... avec son père et son mari, et plusieurs autres personnes qu'elle nomme, à Najac au diocèse de Rodez (à comparaître) devant l'inquisiteur qui y était venu... Cela eut lieu dans l'ancien temps, et elle est très vieille (antiqua) ». P. A LIMBORCH, Historia Inquisitionis cui subjungitur Liber Sententiarum Inquisitionis Tholosanae, Amsterdam, 1693, Liber, p. 380. Il faut noter que ce Liber, docu-

Vers cette époque ou peu après, une immigration franc-comtoise plus importante se produisit en direction de la Lomagne, de l'Armagnac et de l'Astarac, mais une génération passa avant que

l'Inquisition s'y intéresse.

Les premiers bourguignons inquiétés furent deux frères de Beaupuy en Lomagne (Tarn-et-Garonne), Arnaud et Perrin Maurel, qui avaient hébergé dans leur « borde » le grand cathare Pierre Authié jusqu'à sa capture. Perrin avait épousé une cathare du Born, mais sa qualité de bourguignon ne pouvait manquer de faire procéder à des recherches. La coutume était en effet que les inquisiteurs échangent mutuellement leurs services, et l'inquisiteur de Besançon n'avait pas dû manquer d'agir de même devant l'exode de ses justiciables, tout en envoyant un prêtre, vaudois converti, espionner en Gascogne (33).

De fait, après les aveux des Maurel en décembre 1309, le célèbre Bernard Gui entendait d'abord, le 22 octobre 1311, les aveux d'un charron de Mazères (Castelnau-Barbarens, Gers) originaire d'Aloise (La Chapelle-Saint-Sauveur, Saône-et-Loire), qui déclarait avoir vu et reçu chez lui 13 ministres vaudois, puis, le 29 octobre 1311, ceux du prêtre mentionné ci-dessus, Jean Philibert, de la Chapelle-Saint-Sauveur, qui habitait Castelnau-Barbarens, et qui fournit un historique précieux : envoyé en 1284 par l'inquisiteur à la recherche d'un Vaudois nommé Roux Jaubert, il rentre en Bourgogne, mais retourne en Gascogne et y fixe sa demeure. Il fréquente les Vaudois, se convertit à l'hérésie après avoir rencontré le « majoral » Christin (34), se fait arrêter à son retour en Bourgogne par l'inquisiteur de Besançon Gui de Reims en 1289, mais retourne en Gascogne, et ne tient aucun compte de son abjuration et de son engagement d'espionner pour le compte du tribunal. Le malheureux fut condamné à être brûlé le 30 septembre 1319, mais il dut attendre d'avoir été auparavant dégradé par l'archevêque de Toulouse (en vertu de lettres de Jean XXII, car le siège d'Auch était vacant), le 15 juin 1320 (35).

ment inestimable et longtemps considéré comme perdu, se trouve au British Museum (ms Add. 4697). Miss M. A. E. Nickson, conservatrice au Département des manuscrits du B.M., qui, on peut le dire, l'a découvert, bien qu'il figure au catalogue de 1782, a éclairci également les circonstances de son arrivée en Hollande puis en Angleterre, à la lumière de correspondances inédites. (Cf. M.A.E. NICKSON, Locke and the Inquisition of Toulouse, The British Museum Quarterly, vol. XXXVI, n° 3-4, Londres, 1973, pp. 83-92). Le manuscrit, en excellent état, est entièrement lisible. La transcription de Limborch, à la réserve de quelques noms propres, est d'une remarquable fidélité.

(33) Cf. ci-après. — C'est ainsi que Sicard de Lunel avait été envoyé, avec une recommandation de l'inquisiteur d'Aragon, auprès de Manfred en Apulie, pour faire poursuivre les cathares languedociens de La Garde-Lombart (Doat XXV, f° 143 r°).

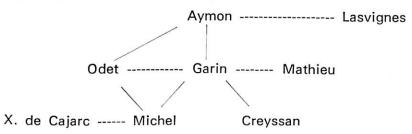
(34) Ce personnage, « grand et gros », « simple et sans instruction », fut par ailleurs le maître du diacre vaudois Raimond de Sainte-Foy, dont la déposition est la meilleure source sur l'Eglise vaudoise de cette époque. (Registre de Jacques Fournier, éd. DUVERNOY, t. l, Toulouse, 1965, pp. 40 à 122).

(35) La source unique est pour cette affaire le Livre des Sentences de Bernard Gui édité par Limborch (op. cit., pp. 200 à 381). E. ROSCHACH lui a consacré une étude très diligente, mais qui ne tient pas compte de l'épisode de 1273 : Une émigration bourguignonne dans le Sud-Ouest de la France au "Pression in

Le gros des vaudois de Gascogne, dont le nombre dépassa la cinquantaine, devait être cité (ou arrêté) et interrogé au cours de l'année 1312. Il est de fait que la plupart d'entre eux passèrent sept ans au Mur de Toulouse avant d'être jugés, et que des élargis du sermon du 12 septembre 1322 n'avaient apparemment jamais fait l'objet d'une condamnation en forme (36). Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'en 1322 que Bernard Gui s'avisa de l'existence à Alzone de descendants des « bourguignons » de 1273, ou qu'il eut les mains libres de l'évêque de Rodez pour s'occuper d'eux (37).

Ces personnages portent cette fois des noms de famille. Il y a six familles de bourguignons à Alzone. les Garin, Carrot, Odet, Aymon, Michel et Mathieu, et une famille de Montignac en Périgord. les Lasvignes, alliés aux précédents et également vaudois. De plus une famille de bourguignons, les Creyssan, est à Cardenac, par Noailles (Tarn), et un fils Michel a épousé la sœur d'un parfait vaudois de Cajarc (Lot), Barthélemy. Au total, une trentaine de personnes compromises, et 12 ménages, contre la moitié au plus en 1273.

La famille Garin, qui compte six enfants adultes, occupe une place prépondérante dans une système d'alliances nécessairement endogamique:



C'est également le cas au point de vue religieux, car un fils, Huguet, est parfait vaudois, compagnon de Barthélemy de Cajarc; arrêté dans les terres de la baronne de Montfort en Albigeois, il est conduit à Carcassonne, puis à Avignon où réside alors Bernard Gui, et brûlé (38).

Seront brûlés aussi divers parfaits ou relaps qui ont visité Alzone et la communauté de Gascogne, et, à Alzone même, la

docteur en Décret et prieur bénédictin de Trébosc (Montrozier, Aveyron). Mais il y avait eu des difficultés en Gascogne, l'inquisiteur du chapitre cathédral d'Auch s'étant saisi d'un contumace précédemment entendu par Gui (LIMBORCH, p. 351).

(38) Sur les parfaits vaudois, nous nous permettons de renvoyer à notre note dans Registre d'Inquisition de Jacques Fournier, t. I, 1965, p. 100, n. 3.

XIIIº et au xivº siècle, dans Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, VIº série, t. VI, 1868, pp. 97-121.

⁽³⁶⁾ Il n'y eut pas de « sermon » entre mars 1316 et septembre 1319, période qui coïncide avec les séjours de Bernard Gui à la Curie et en Italie. (Cf. G. MOLLAT, éd. de Bernard GUI, Manuel de l'Inquisiteur, t. I, 1926, p. vi). (37) Les inculpés d'Alzone seront jugés conjointement par l'inquisiteur de Toulouse et le commissaire de l'évêque de Rodez, Guillaume de Rosières,

vieille Erménie Odet, une fille de « Garin du Mont » (probablement le suspect de 1273) dont le fils Humbert était parfait, qui refusa

de prêter serment et d'abjurer sa conviction.

Au sermon du 12 septembre 1322, on ordonna l'exhumation de six pères et mères de famille. Il ne restait, avec Erménie, qu'un représentant de la première génération, qui fut condamné au Mur strict (au pain et à l'eau), avec sept autres personnes. Cinq furent condamnées au port des croix avec pèlerinages, deux aux pèleri-

nages seulement.

Dix adultes s'enfuirent, dont le sort est inconnu, comme celui des jeunes enfants. Il est probable que les fugitifs furent à nouveau dirigés par leurs barbes vers de nouveaux terroirs à défricher à proximité de nouvelles bastides. Les bourguignons d'Alzone étaient restés à la terre, se contentant de fréquenter le marché de Verfeil. En Astarac, par contre, nombre d'entre eux avaient déjà accédé à l'artisanat urbain à Mirande (créé en 1285) et à Marciac (créé en 1298) (39).

Ils avaient conservé leur langue, et cela d'autant mieux que leurs ministres étaient franc-comtois. On ne comptait quère, du Midi, que le quercynois Barthélemy, un Bernard d'Albigeois et une Raimonde de Castres. Ils distinguaient eux-mêmes la langue du Rouergue, qu'ils parlaient sans doute, celle de l'Albigeois, et la langue toulousaine, parlée par un compagnon du barbe bourguignon

Etienne Bordet (40).

Si, du point de vue théologique, les Sentences n'apportent rien de nouveau par rapport aux exposés autrement développés que l'on trouve ailleurs, ces traits sociologiques de communauté religieuse migrante, si caractéristiques de l'histoire du valdéisme, sont précieux par leur caractère global et par leur date.

On perd, dès lors, la trace des vaudois dans le Midi. Tout juste peut-on s'interroger, semble-t-il, sur l'existence du patronyme

Bergougnan, Bergougne, Bergougnioux, Bergounioux.

On ne peut quère citer que pour mémoire. également. l'extrait des erreurs d'une certaine « Catharina Lauba de Thou en Corogna anno 1417 », publié avec une référence fausse par I. v. Döllinger (41). A titre provisoire, et sous réserve de l'identification de la source, qui reste malaisée, il est permis de songer à Thoux (ou Touget), et Cologne (Gers). Les erreurs dénoncées évoquent le valdéisme, sans le décrire rigoureusement.

On doit par contre écarter sans hésitation l'allusion à « Rodes » dans les aveux du barbe Martin (Francesco da Girondino de Spolète) en 1492 devant l'Inquisition à Oulx (Piémont). Il n'a pas visité de communautés vaudoises en Rouergue. Le mot, associé dans son récit au Bourbonnais, au Forez, à l'Auvergne, la Marche, jusqu'à la contrée du Bordelais, est une mauvaise lecture pour Rodumna, Roanne (42).

HERESIE ET POLITIQUE: MORLHON ET NAJAC

Morlhon était une place importante du Bas-Rouerque, qui jouait sans doute le rôle de Villefranche avant sa fondation. Soucieux, comme tous les évêques du sud du Massif-Central, d'étendre son influence politique, l'évêque de Rodez y avait acquis des droits de coseigneurie dès 1224 (43). Ozil de Morlhon, un des coseigneurs, avait épousé Saure, la fille d'un noble de Najac. Géraud de Cadoule (Cadolha, Cadolla, Cadola). Sans doute inquiets. lui et sa femme avaient fait reconnaissance à Raimond VII de ce qu'ils tenaient à Najac, Mérindol, Cordes et Castelnau « de Pendenesio », par un acte daté à Condom du 31 janvier 1249 (n.s.) (44).

Le 12 septembre 1249, Ozil, accompagné d'un Guillaume de Cadoule (probablement son beau-frère), se trouve à Lyon avec Vivien, l'évêque de Rodez. Dans un acte qu'il remet à ce dernier, il déclare avoir eu des rapports avec des personnes infectées d'hérésie, ainsi qu'en font foi des lettres du Pape (45), et avoir obtenu des lettres de rémission du Pénitencier du Pape. Frère Algise (46), mais il renonce à s'en prévaloir. Il place sa personne et ses biens à la discrétion de l'évêque, et s'engage à ne rien faire pour recouvrer sa terre, que celui-ci a saisie (47).

Le 12 ianvier 1250 (n.s.). Ozil et Saure sont à Rodez, où ils engagent leurs droits sur Morlhon. à l'évêque Vivien (trois parts de la moitié de la moitié de la seigneurie), jusqu'à remboursement de 12.000 sous de Rodez, montant des frais de garde du château par l'évêque pendant leur saisie. Celle-ci avait eu lieu « à l'occasion de

⁽³⁹⁾ LIMBORCH, Op. cit., pp. 200, 201, 207, 216 à 255, 262 à 265, 274 à 276, 289 à 291, 339 à 359, 364 à 381. (Les procédures concernant Alzone ne commencent qu'à la page 339).

⁽⁴⁰⁾ Langue albigeoise, p. 200; rouergate, p. 353; toulousaine, p. 367. (41) Beitrâge zur Sektengeschichte des Mittelalters, t. II (Dokumente), Munich, 1890 — New-York s.d., p. 362.

⁽⁴²⁾ Contra P.F. FOURNIER, Notules d'histoire auveranate, 1954, p. 31, cité par Y. DOSSAT, Les Vaudois méridionaux d'après les documents de l'Inquisition, dans Cahiers de Fanjeaux n° 2 (Vaudois languedociens et Pauvres catholiques), 1967, p. 212. — Le texte, résultat d'une transcription du xviº siècle, est le suivant : « fuerunt in provinciis Borbonii et de Rodes, Forest Alvernii. de Marca usque ad patriam de Bordelleis... » (P. ALIIX, Some Remarks upon the Ecclesiastical History of the Ancient Churches of Piedmont, 1690, pp. 313-314). Sur l'identification « Rodes » = Roanne, cf. E. ARNAUD, Histoire des persécutions endurées par les Vaudois du Dauphiné. dans Bulletin de la Société d'histoire vaudoise, n° 12, Torre Pellice. s.d. (1895), p. 118, n. 3.

⁽⁴³⁾ Original du 14 août 1224, A.D. Aveyron, G 638; copie ibid., G 10. (44) TEULET et de LABORDE, Layettes du Trésor des chartes, t. III, Paris, 1875, p. 54.

⁽⁴⁵⁾ Ces lettres, mentionnées aussi dans l'acte suivant, ne figurent pas aux Regestes d'Innocent IV.

⁽⁴⁶⁾ Chargé de légation par le Pape en matière d'Inquisition. Cf. Y. DOSSAT, Les crises de l'Inquisition toulousaine au XIII° siècle, 1959, pp. 174-175. — Ces lettres revêtaient sans doute la forme d'une lettre curiale adressée à Algise, analoque à celle qui concerne Arnaud de Son (citée ibid., p. 174). (47) A.D. Aveyron, Cartulaire G 10, fo 1 ro-vo.

certain reproche d'hérésie dont on disait que lesdits Ozil et sa femme avaient été et étaient marqués » (48).

Devenu ainsi le principal seigneur de Morlhon, l'évêque devait voir de très mauvais œil la fondation de Villefranche. Il excommunia les gens qui s'empressaient d'y bâtir, et maudit le lieu, si l'on en croit le sénéchal d'Alphonse de Poitiers, Guy de Sévérac. Il lui est également reproché dans le même rapport de prendre rançon des hérétiques, au lieu de les condamner, ce qui aurait pour effet de permettre au comte de confisquer leurs biens (49). Or c'est là une pratique condamnée au concile de Riom (50).

Que le sénéchal ait ou non pensé, entre autres, à Morlhon, en formulant ce grief, il se saisit en tous cas des biens d'Ozil. En 1270. l'évêque s'en plaignait aux enquêteurs royaux, et en 1316

il plaidait encore à leur sujet (51).

La situation, à Najac, était semblable : une petite noblesse plus ou moins compromise, incapable de résister à l'effort de centralisation qui suivit la croisade. Mais, ici, il s'agissait du Comte. Tenu de livrer Najac au roi en gage au traité de Paris (Pâques 1229), Raimond VII, dès le 6 juillet, se fait reconnaître ses droits de suzerain par Guillaume-Bernard de Najac. Géraud de Cadoule, et autres (52). Le 16 décembre 1231, il acquiert les droits de ce dernier (53). Le 8 mai 1246, Guillaume de Cadoule vend au comte tout ce qu'il a à Najac, Lunac et Muret (54). On a vu qu'en 1249 Ozil et Saure, menacés de confiscation, s'empressaient de lui faire

Raimond VII avait dû à nouveau remettre Najac au roi au traité de Lorris, les consuls se portant garants de la paix par serment le 9 juin 1243 (55). Il recouvra le château en février 1248 (56).

Mais les dénonciations recueillies par Bernard de Caux n'avaient pas échappé au comte, qui, le 13 juin 1244, faisait saisir par G. de Cadoule la personne et les biens de deux bourgeois. Hugues Mézalhe et Hugues de Muret (57), mis en cause par Guillaume Donnadeu (58).

(49) HL VIII, c. 1472, Le rapport, que les éditeurs de l'Histoire de Languedoc

datent « vers 1260 », est évidemment rétrospectif.

Ces mesures n'eurent apparemment pas de suite immédiate, ou le comte se contenta d'une rancon.

A la mort de Raimond VII, les chevaliers de Najac, suivis sans zèle excessif par les consuls et le peuple, se livrèrent à une manifestation d'indépendance qui pouvait passer pour une révolte (59). L'un d'eux au moins nourrissait des griefs personnels contre Raimond VII et son banvin (60). L'ensemble des chevaliers tenaient à recouvrer la tour, symbole de la seigneurie. Tous, nobles, bourgeois et « hommes », refusaient de payer la pezade. Ils soutenaient que le défunt comte avait fait cadeau de Naiac, soit à Barasc (un d'entre eux), soit à l'infant de Castille, « car il était invraisemblable qu'il eût laissé sa terre aux Français qu'il haïssait tant » (61).

Une version également plausible est qu'à la réflexion on résolut. en se joignant même aux seigneurs de Puvcelsi et de Penne à Laguépie, de se donner directement à la reine Blanche, pour un cens global de 20 marcs (62). Il est clair qu'on redoutait Alphonse de Poitiers.

Une enquête eut lieu, en juin-juillet 1251 (63). Un rapport du sénéchal Jean d'Arcis, du 21 février 1253, relate l'intervention de l'évêgue de Rodez. Celui-ci a bien abandonné, à la suite de l'affaire, le consul en exercice, Hugues Paraire, au bras séculier, et le sénéchal s'est empressé de le brûler. mais six autres bourgeois qu'il a fait comparaître (dont Hugues Mézalhe et Hugues de Muret), ont pu composer avec lui et ont bénéficié d'une pénitence qui n'entraîne pas confiscation (64). Le sénéchal n'en a pas moins confisqué leurs biens, valant ensemble 1.000 livres tournois, comme ceux du seul Hugues Paraire (65).

A la suite de ces mesures. le sénéchal est obligé de constater que la ville se vide de ses habitants, et recommande au comte un compromis, qui eut lieu évidemment puisque en 1255 Najac recevait une charte de coutumes.

En 1258 en tous cas, les inquisiteurs (de carrière, si l'on peut dire) Guillaume Bernard de Dax et Réginald de Castres font prendre à la Commune l'engagement de construire une éalise (66), puis

⁽⁴⁸⁾ Original, ibid., G 638, copie G 10, f° 2 r°-v°: « occasione cuiusdam note heretice pravitatis qua dicebantur predicti Ozils et uxor sua esse notabiles ». Rien ne permet de choisir entre cathares ou vaudois, si ce n'est la préférence de la petite noblesse pour le catharisme, et le sens spécial généralement attaché

⁽⁵⁰⁾ Cf. Y. DOSSAT, *Op. cit.*, p. 183. (51) P.F. FOURNIER et P. GUEBIN, *Enquêtes administratives d'Alphonse de* Poitiers, 1959, p. 316 et n. 6.

⁽⁵²⁾ HL VIII, c. 1956. Cf. sur cette question, et notamment les sources originales, H.C. DUPONT, Le fief comtal à Najac, dans Revue du Rouergue, t. XXV, 1971, pp. 252-272.

⁽⁵³⁾ HL VIII, cc. 1961-1962. (54) TEULET et de LABORDE, Op. cit., t. II, p. 616. — Lunac, Aveyron; Muret, probablement un lieudit disparu des environs de Najac, plutôt que Muret,

⁽⁵⁵⁾ *HL VIII*, c. 1120. (56) *HL VIII*, cc. 1224-1225. (57) TEULET, t. II, p. 536; *HL VIII*, p. 1985. (58) Doat XXIII, f° 211 v°.

⁽⁵⁹⁾ L'ensemble de cette affaire est narré par A. et E. MOLINIER, Naja? en Rouergue, Notes historiques et archéologiques, dans Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XLII (1881), 1881, pp. 129-156 et 361-383.

⁽⁶⁰⁾ Allant jusqu'à le qualifier de « spoliateur » (exheredator), loc. prox. cit., 362. — Un autre revendique Laguépie et la « bastide de Cadoule » (Ibid., p. 365). - En 1270 encore, les enquêteurs reçoivent la plainte de Guillaumo-Bernard de Najac, qui déclare avoir été spolié par Raimond VII d'un châtelet et d'un village (P.F. FOURNIER et P. GUEBIN, Op. cit., p. 333).

⁽⁶¹⁾ A. et E. MOLINIER, Op. cit., p. 363. - Les conférences de Raimond VII avec l'infant Alphonse avaient eu lieu à Logrono au printemps 1249 et avaient dû éveiller des suspicions. (G. de PUYLAURENS, Chronique, éd. E. BEYSSIER, dans Mémoires d'histoire du Moyen-Age de l'Université de Paris, Bibliothèque de la Faculté des Lettres, t. XVIII, 1914, p. 168. (62) A. et E. MOLINIER, Op. cit., p. 368.

⁽⁶³⁾ Ibid., pp. 361-370 et FOURNIER et TEULET, Op. cit., pp. 581-584 (64) L'inquisiteur diocésain était un certain B. de Cabanis. (MOLINIER, 373)

TEULET, p. 582.

⁽⁶⁶⁾ MOLINIER, p. 371-372.

accordent à 35 condamnés à des pèlerinages des remises de peine, contre participation à l'œuvre de la nouvelle église (67). On y retrouve le nom de l'ex-parfaite Raimonde de Roumagnac, à laquelle l'évêgue n'avait imposé que quatre visites annuelles à la cathédrale de Rodez (68).

La politique avait été, pour le pays, plus néfaste que l'hérésie.

Le premier livre en langue d'oc édité en Rouergue : une traduction de l'Opus Tripartitum de Jean Gerson (1556)

par

Jean DELMAS

Court de Gebelin, dans son Monde Primitif (1) (1780) est le premier à avoir signalé l'existence d'un ouvrage imprimé en langue d'oc en 1556 et édité à Rodez, par ordre du Cardinal d'Armagnac, évêque de cette ville. Il s'agissait d'une traduction de l'Opus tripartitum de Jean Gerson, appelé communément Instruction des curés pour instruire le simple peuple... La mention fut reprise par Jacques-Charles Brunet, dans son Manuel du libraire (1842) mais sans vérification. Gustave Brunet et A. Aubry eurent le grand avantage, en 1868, de rechercher cet ouvrage, de le retrouver et d'en donner une description. Peu à

COURT de GEBELIN, Monde Primitif, V (1780), LXXI. Simple mention, d'après ce que rapporte le Manuel du libraire, mais fautive.

A. AUBRY, Une Edition rarissime d'un ouvrage de Gerson, dans Bulletin du bouquiniste, 1868, 363-365. Copie presque mot pour mot G. Brunet ou inversement.

DESCHAMPS, Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire, 1870, art. Segodunum (supplément au Manuel du libraire de Ch. Brunet).

AFFRE, Imprimerie et imprimeurs en Rouergue, dans Mém. Société des Lettres Aveyron, XIII (1886), 94-108. Y parle de Mottier.

BAUDRIER, Bibliographie Lyonnaise, II (1896), 379-380. H. AFFRE, Dictionnaire des Institutions, mœurs et coutumes du Rouergue..., 1903, p. 231. Simple allusion à l'étude précéd.

⁽⁶⁷⁾ Ibid., pp. 375-376 (Doat CXLVI, f° 22). — Du 26 avril 1258. (68) Ibid., p. 373. Il s'agit du personnage mentionné dans le ms 202 des A.D. de la Haute-Garonne cité ci-dessus.

⁽¹⁾ Nous donnons ici, une fois pour toute, la liste chronologique des auteurs qui ont parlé de la version rouergate de Gerson, dans le domaine bibliographique

J. BRUNET, Manuel du libraire, t. II (1842), p. 389. Reprend Court de Gebelin. G. BRUNET, L'Instruction des curez par Gerson, traduction en dialecte du Midi inconnue aux bibliographes, dans Revue d'Aquitaine, XIII (1868),

CANTINELLE, dir., Le Matériel typographique de Corneille de Septgranges, imprimeur et libraire lyonnais (1531-1556), dans Bibliothèque de la Ville de Lyon. Documents paléographique, typographiques..., 1923. C. COUDERC, Bibliographie historique du Rouergue, t. III (1933), 231.